

L'an deux mil vingt et un, le sept décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du Conseil en session ordinaire. Ils ont été convoqués par Monsieur le Maire le trente novembre deux mil vingt et un. La séance a été présidée par Monsieur le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- M. François OUVRARD, Maire ;
- Mmes et MM. Véronique BARBIER, Arnaud LOISON, Marielle NOBLET-BOUGOUIN, Alain GANDEMER, Laurence HERVEZ, Adjointes ;
- Mmes et MM. Laurent DENIS, Dominique THIBAUD, Didier DAVAL, Patrick GIRARD, Laurent DEBARE, Christophe RICHARD, Hélène LAUNAY, Anne BOULBENNEC-BAUDET, Adeline LEZOUR, Sophie COLLOBER, Annie ROUET, Patricia SORIN, Philippe BAGUELIN, Paul SEZESTRE, Nadège HAMEILLON-MACHADO, Serge DREAN, Roland GAUTIER, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Fabienne BARDON, pouvoir à Véronique BARBIER,
- Jean-Pierre DELSOL, pouvoir à Didier DAVAL,
- Sébastien POURIAS, pouvoir à Christophe RICHARD,
- Claudine LE PISSART, pouvoir à Serge DREAN,
- Sarah GINET, pouvoir à Laurence HERVEZ
- Sylvie MARIN.

SECRÉTAIRE : M. Alain GANDEMER

ASSISTANTS : M. Emmanuel PRUSKER, Directeur général des services.
Mme Myriam VILLAIN, Assistante de direction.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30, remercie les membres présents et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2021

ORDRE DU JOUR PREVISIONNEL

1. **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2021**
2. **DELEGATIONS EXERCEES PAR LE MAIRE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL**
3. **ADMINISTRATION GENERALE**
 - 3.1. **Modification du tableau des effectifs**
 - 3.2. **Modification des indemnités des élus**
 - 3.3. **Prise en charge des frais pour le Congrès des Maires 2021**
 - 3.4. **Augmentation du capital social de Loire Atlantique Développement SPL**
 - 3.5. **Modification de la composition de la Commission communale d'Accessibilité**
 - 3.6. **Subvention de création pour l'association Les Jardins du Pas des haies**
4. **FINANCES**
5. **ÉDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE**
 - 5.1. **Avenant n°1 de prolongation de la convention de mise à disposition du service de l'animation sportive scolaire entre les communes de la Chapelle-sur-Erdre, de Grandchamp-des-Fontaines, de Treillières et de Sucé-sur-Erdre**
6. **URBANISME - AMENAGEMENT**
 - 6.1. **Règlement et tarifs des jardins partagés du nord de la Commune**
7. **CCEG**
8. **INFORMATIONS**

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2021

Monsieur le Maire présente le projet du procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2021. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité du Conseil municipal.

2. DELEGATIONS EXERCEES PAR MONSIEUR LE MAIRE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique les délégations qu'il a exercées depuis le dernier Conseil municipal.

1. Le 10 novembre 2021, décision du Maire n°36DE-2021 :

⇒ Assurances – Avenant Dommages aux Biens

Monsieur le Maire décide :

Article 1^{er} : D'accepter l'avenant au contrat « Dommages aux biens » prévoyant la revalorisation de la cotisation annuelle de 30%, hors indexation 2022, et pour tout sinistre relevant de la garantie « choc de véhicule à moteur non identifié » la revalorisation de la franchise portée à 5000 €, à compter du 1er janvier 2022.

Article 2 : Précise que les crédits seront prévus au chapitre 011 au budget primitif 2022 de la ville.

Article 3 : Conformément à l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal sera informé de la présente décision qui sera transcrite sur le registre des décisions du maire.

2. Le 25 novembre 2021, décision du Maire n°37DE-2021 :

⇒ Attribution du devis de travaux électriques pour 4 rue des vergers de curette

Monsieur le Maire décide :

Article 1^{er} : D'attribuer le devis de travaux d'électricité au 4 rue des vergers de Curette à l'entreprise ENEDIS dont le siège social est basé à « 2 rue de la Conraie 44702 ORVAULT », pour un montant de 13 700,14 € TTC.

3. Le 29 novembre 2021, décision du Maire n°38DE-2021 :

⇒ Attribution du devis de fourniture des granulats

Monsieur le Maire décide :

Article 1^{er} : D'attribuer le devis de fourniture des granulats pour l'entretien des voiries communales à l'entreprise GROUPE LANDAIS dont le siège social est basé à « ZI Erette 44810 HERIC », pour un montant de 17 995,20€ TTC.

4. Le 29 novembre 2021, décision du Maire n°39DE-2021 :

⇒ Attribution du devis pour travaux enrobés sur divers chantiers de la commune

Monsieur le Maire décide :

Article 1^{er} : D'attribuer le devis de travaux d'enrobés pour les différents chantiers de la commune à l'entreprise GROUPE LANDAIS dont le siège social est basé à « ZI Erette 44810 HERIC », pour un montant de 6487,20€ TTC

5. Le 29 novembre 2021, décision du Maire n°40DE-2021 :

⇒ Attribution du devis pour l'aménagement d'une liaison douce

Monsieur le Maire décide :

Article 1^{er} : D'attribuer le devis pour l'aménagement d'une liaison douce, entre route de Bellevue et parking des chênes (enrobé) à l'entreprise GROUPE LANDAIS dont le siège social est basé à « ZI Erette 44810 HERIC », pour un montant de 18 342,00€ TTC.

6. Le 29 novembre 2021, décision du Maire n°41DE-2021 :

⇒ Attribution du devis pour prolongation du trottoir sur le parking de la Futaie

Monsieur le Maire décide :

Article 1^{er} : D'attribuer le devis pour la prolongation du trottoir sur le parking de la Futaie à l'entreprise GROUPE LANDAIS dont le siège social est basé à « ZI Erette 44810 HERIC », pour un montant de 7 365,00€ TTC.

3. ADMINISTRATION GENERALE

3.1. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SUPPRIME le poste suivant inscrit au tableau des effectifs en vigueur au 05 octobre 2021 :

Nombre	Grade	Catégorie	Filière	Temps de travail
1	Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	Technique	35,00 h
1	Total			

CREE les huit postes suivants :

Nombre	Grade	Catégorie	Filière	Temps de travail
1	Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	Administrative	35,00 h
1	Auxiliaire puériculture principale de 2 ^{ème} classe	C	Médico-social	35,00 h

1	Adjoint technique	C	Technique	35h00
1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	Technique	35,00 h
1	Assistant conservation patrimoine principal de 1 ^{ère}	B	Culturelle	35,00 h
1	Attaché principal	A	Administrative	35,00 h
2	Educateur territorial de jeunes enfants de classe	A	Médico-social	35,00 h
8	Total			

AUGMENTE le temps de travail du poste suivant inscrit au tableau des effectifs en vigueur au 05 octobre 2021 :

Nombre	Grade	Catégorie	Filière	Temps de travail actuel	Temps de travail futur
1	Adjoint technique	C	Technique	33,00 h	35,00 h
1	Adjoint technique	C	Technique	30,00 h	35,00 h
1	Adjoint technique	C	Technique	27,00 h	29,00 h
1	Total				

DIMINUE le temps de travail du poste suivant inscrit au tableau des effectifs en vigueur au 05 octobre 2021 :

Nombre	Grade	Cat.	Filière	Temps de travail actuel	Temps de travail futur
1	Adjoint technique	C	Technique	15,00 h	14,00 h
1	Total				

CONFIRME que le poste de rédacteur figurant au tableau des effectifs et pour lequel il n'a pas été retrouvé la date de création se verra attribué la date du présent Conseil municipal, à savoir le 7 décembre 2021.

APPROUVE le tableau des effectifs au 05 octobre 2021 tel qu'annexé à la présente délibération.

3.2. MODIFICATION DES INDEMNITES DES ELUS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RAPPORTE la délibération n°01-06-2020 en date du 9 juin 2020 relative à la fixation des indemnités de fonction des élus à compter du 1^{er} janvier 2022,

FIXE le montant des indemnités de fonction :

- Du maire à 55 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- De la première adjointe à 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- Des sept autres adjoints à 15,75% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- Des six conseillers municipaux délégués à 4,625 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- Des quatorze conseillers municipaux à 1,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

PRÉCISE les indemnités de fonction perçues par les conseillers municipaux concernés :

Fonction	Nom	Prénom	Indemnité en % de l'IBT	Montant brut mensuel au 07/12/21
Maire	OUVRARD	François	55	2 139,17 €
1er adjointe	BARBIER	Véronique	17	661,20 €
2ème adjoint	LOISON	Arnaud	15,75	612,58 €
3ème adjointe	BARDON	Fabienne	15,75	612,58 €
4ème adjoint	DELSOL	Jean-Pierre	15,75	612,58 €
5ème adjointe	NOBLET-BOUGOUIN	Marielle	15,75	612,58 €
6ème adjoint	GANDEMER	Alain	15,75	612,58 €
7ème adjointe	HERVEZ	Laurence	15,75	612,58 €
8ème adjoint	POURIAS	Sébastien	15,75	612,58 €
Conseiller municipal délégué	LE PISSART	Claudine	4,625	179,88 €
Conseiller municipal délégué	THIBAUD	Dominique	4,625	179,88 €
Conseiller municipal délégué	DAVAL	Didier	4,625	179,88 €
Conseiller municipal délégué	GIRARD	Patrick	4,625	179,88 €
Conseiller municipal délégué	DEBARE	Laurent	4,625	179,88 €
Conseiller municipal délégué	RICHARD	Christophe	4,625	179,88 €
Conseiller municipal	DENIS	Laurent	1,5	58,34 €
Conseiller municipal	SEZESTRE	Paul	1,5	58,34 €
Conseiller municipal	BAGUELIN	Philippe	1,5	58,34 €
Conseiller municipal	ROUET	Annie	1,5	58,34 €
Conseiller municipal	MARIN	Sylvie	1,5	58,34 €
Conseiller municipal	SORIN	Patricia	1,5	58,34 €
Conseiller municipal	LAUNAY	Hélène	1,5	58,34 €
Conseiller municipal	BOULBENNEC-BAUDET	Anne	1,5	58,34 €
Conseiller municipal	GINET	Sarah	1,5	58,34 €
Conseiller municipal	GAUTIER	Roland	1,5	58,34 €
Conseiller municipal	DREAN	Serge	1,5	58,34 €

Conseiller municipal	LEYZOUR	Adeline	1,5	58,34 €
Conseiller municipal	COLLOBER	Sophie	1,5	58,34 €
Conseiller municipal	HAMEILLON	Nadège	1,5	58,34 €
		Total	231,00	8 984,51 €

PRÉCISE que le montant global des indemnités de fonction perçues par le maire, les adjoints au maire, les conseillers municipaux délégués et les conseillers municipaux représente 231 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

DÉCIDE que la nouvelle répartition des indemnités de fonction des adjoints, des conseillers délégués et des conseillers municipaux seront versées à compter du 1^{er} janvier 2022.

3.3. PRISE EN CHARGE DES FRAIS POUR LE CONGRES DES MAIRES 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE mandat spécial à Mesdames Véronique BARBIER, Laurence HERVEZ, Claudine LE PISSART, Marielle NOBLET BOUGOUIN, pour se rendre au congrès des Maires se déroulant à Paris du 16 au 18 novembre 2021.

DIT que la commune prendra à sa charge les frais d'hébergement et de transport engagés par les élus cités à l'alinéa précédent dans le cadre de leur participation au congrès des Maires 2021.

3.4. AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT SPL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'augmentation de capital de Loire-Atlantique développement-SPL de 2 000 000 € (deux millions d'euros).

APPROUVE que cette augmentation de capital puisse être souscrite uniquement par le Département de Loire-Atlantique.

RENONCE d'ores et déjà à l'exercice du droit préférentiel de souscription et donc à participer à l'augmentation de capital.

APPROUVE la composition inchangée du Conseil d'administration.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires d'exécution de la présente délibération et notamment au sein des organes de Loire-Atlantique développement-SPL.

3.5. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RAPPORTE la délibération n°DE-03-07-2020 du 5 octobre 2021 relative à la modification de la composition de la CCA,

FIXE la composition du 2^{ème} collège de la CCA (associations représentant les personnes handicapées) de la manière suivante :

⇒ Monsieur Yvon RINCE, représentant l'APF France Handicap.

FIXE la composition du 3^{ème} collège de la CCA (associations ou organismes représentant les personnes âgées, des acteurs économiques ainsi que d'autres usagers de la commune) de la manière suivante :

- ⇒ Monsieur Joseph BLOT, représentant les aînés ruraux ;
- ⇒ Madame Karine ROTHUREAU, représentant la FCPE ;
- ⇒ Madame Juliéna BICZO, habitante ;
- ⇒ Monsieur Denis RABASSE, habitant ;
- ⇒ Monsieur Freddy JOUAN, représentant de l'APEL de l'école Saint-Joseph.

3.6. SUBVENTION DE CREATION POUR L'ASSOCIATION LES JARDINS DU PAS DES HAIES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 200 € à l'association *Les Jardins du Pas des Haies*, au titre de sa création, et ce sur l'exercice 2021 ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021 de la commune.

4. FINANCES

5. EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE

5.1. AVENANT N°1 DE PROLONGATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE DE L'ANIMATION SPORTIVE SCOLAIRE ENTRE LES COMMUNES DE LA CHAPELLE-SUR-ERDRE, DE GRANDCHAMP-DES-FONTAINES, DE TREILLIERES ET DE SUCE-SUR-ERDRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer

🏛️ le projet d'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du service de l'animation sportive scolaire entre les communes de la Chapelle-sur-Erdre, de Grandchamp-des-Fontaines, de Treillières et de Sucé-sur-Erdre,

🏛️ le projet d'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un agent de la commune de la Chapelle-sur-Erdre auprès de la commune de Grandchamp-des-Fontaines.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires au travail de co-construction des futures rencontres sportives avec les élus et les services des communes concernées.

DIT que les crédits correspondants à ces deux avenants seront inscrits au budget 2022 de la commune.

6. URBANISME - AMENAGEMENT

6.1. REGLEMENT ET TARIFS DES JARDINS PARTAGES DU NORD DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la Convention de mise à disposition des parcelles aux citoyens annexée à la présente délibération.

FIXE le tarif de location annuel d'un jardin partagé du site de l'Epinois à 20 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec chacun des citoyens concernés.

7. CCEG

8. INFORMATIONS

Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil municipal à 21h40.

Alain GANDEMER

Secrétaire de séance



